Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260610-2026038-DE

2026-038

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY, Claire SERRE.

Procurations :
Nadège JOUAN à Virginie LAIGLE
Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX
Christelle BOITARD à Christian JOLLY

Secrétaire de séance : Bryan DEVILLE
Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2026
Date de l'affichage : le 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026-038 : Travaux à l'église - Devis ART'CAMP

Monsieur Didier LE VEXIER, conseiller municipal délégué aux travaux et bâtiments communaux, fait part aux membres du conseil municipal du devis présenté par la SARL ART'CAMP, pour des travaux de réfection de l'église, d'un montant de 13 275.00 € HT soit 15 930.00 € TTC.

Ce devis comprend la mise en place d'un terrasson, la sécurisation des accès et mise en place de filets pare-pluies sur les abat-sons Sud et Ouest.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De VALIDER le devis présenté par la SARL ART'CAMP, d'un montant de 13 275.00 € HT soit 15 930.00 € TTC
- D'AUTORISER le Maire à signer le devis et tout document y afférent

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de St-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800